



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 mai 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 24 Avril 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 12 Mai 1997

**Création d'un passage pour piétons entre la rue du Moulin et
l'Impasse de l'Abbaye, quartier de Saint-Liguaire : Acquisition
d'une parcelle de terrain à la Congrégation des Filles de la Croix.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,
M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire
MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard
NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia
LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M.
Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude
VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène
ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

**Création d'un passage pour piétons entre la rue du Moulin
et l'Impasse de l'Abbaye, quartier de Saint-Liguaire :
Acquisition d'une parcelle de terrain à la Congrégation des
Filles de la Croix.**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le quartier de Saint-Liguaire entre les écoles, la Poste, l'Eglise, la circulation s'effectue par la rue du Huit Mai 1945. Cette rue, étroite, ne comporte pas de trottoirs et les piétons qui l'empruntent et notamment les enfants qui se rendent aux écoles sont gênés par les véhicules et gênent ceux-ci. Afin de remédier à ces inconvénients qui peuvent dégénérer en accidents graves, une jonction directe pour piétons pourrait être créée entre l'Impasse de l'Abbaye et la Rue du Moulin.

Cette jonction impliquerait la réalisation d'un passage d'une emprise de 120 m² environ sur la parcelle cadastrée section DZ n° 104 appartenant à la congrégation des Filles de la Croix, 142 Avenue du Général Leclerc - 33600 PESSAC. L'acquisition de cette emprise aurait lieu moyennant le prix de 10.000 F conformément à l'estimation du Domaine.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'opération décrite ci-dessus aux conditions énoncées, opération qui a fait l'objet d'une promesse de vente,
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir, qui sera reçu par Maître CAZENAVE, Notaire à NIORT, sachant que les frais d'acquisition seront imputés au chapitre 906.6511.2111 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON